

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12/24 V.

Syst. anti-éblouissement Ampoules Blix à cuiller
Feux rouges 2, combinés, 5 W.
Eclairage du No 1, combiné, 5 W. S/partie supérieure et à l'arrière
Emplacement de la cabine, sur supports.
Eclairage 2, électriques

Fluores: Marque H F L A
Feux de position 2, dans les parois
Feux stop 2, combinés, 15 W.
Indicateurs de direction: Syst. 2, lèches
Avertisseur 1, électrique

DIMENSIONS

Voie { avant 1:870 mm
 arrière 1:870 mm
Largeur hors-tout AV. 2:250 AR. 2:250 mm
Empattement + 50 mm 3:850 mm
Longueur hors-tout 6:170 mm
Hauteur (non chargé) 2:610 mm
Garde au sol 370 mm
Porte à l'avant, arrière 950 mm
Crochets de remorque (haut, dep. sol) 900 mm
Crochet de remorque (porte à faux) 950 mm
Diamètre de braguage ext. gauche 17,60 m.
Diamètre de braguage ext. droite 17,95 m.

Dist. Intérieures
Longueur du pont de charge
Largeur du pont de charge
Hauteur intérieure
Hauteur du pont dep. la sol
Ridelles (hauteur)

OBSERVATIONS

*) Exécution avec pneus ent.-simples, voir bordereau-
type No. 1'306/A.
Ce véhicule obtient une rétrocession partielle
des droits de douane.
+) Trein à main à cliquet: Correspond aux dires-
tives de la circ. DEF du 8.6.1954.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (1953)

1) Charge utile: La charge utile accordée ne doit
pas dépasser, pour Vhc. avec ou sans treuil,
5 tonnes;
Pont basculant, touregon & ex.spéc. 4/5 tonnes.
(Le treuil doit faire partie intégrante du poids
à vide du Vhc.)
2) Prêt de l'échappement: Ne doit pas dépasser
90 mmcs (Circ. DEF du 15.4.1953)

BERNE, le 6.3.54/10.6.54/
10.1.1955.

La commission d'experts-types